

---

# GARANTIE

---

## Garantie pour les luminaires LED de Nordeon

### Période de garantie

Nordeon offre une garantie pour les produits ayant une durée de vie dépassant 50 000 heures de fonctionnement. Cette garantie est limitée à 5 ans, en vertu des conditions mentionnées ci-dessous. Elle couvre les modules LED, drivers LED et autres composants LED intégrés aux luminaires qui, dans la documentation technique, respectent une durée de vie de fonctionnement supérieure à 50 000 heures. Les batteries de secours et autres pièces d'usure sont exclues de cette garantie. La période de garantie commence à la date d'installation, mais ne peut pas débuter au-delà de 3 mois après la livraison par Nordeon.

### Conditions de la garantie

Cette garantie est valide en vertu des termes et conditions suivants :

- Les produits sont utilisés conformément aux informations produit et aux conseils d'application.
- Le produit n'est soumis à aucune charge mécanique en dehors de la spécification.
- Les tâches de maintenance qui peuvent être nécessaires conformément aux spécifications techniques, aux informations produit et aux instructions pour l'installation, sont effectuées.
- Les valeurs limites pour les températures et les tensions sont respectées.
- Cette garantie ne couvre que la défaillance des produits résultant de défauts matériels, de défauts d'ingénierie ou de défauts de fabrication.
- Cette garantie ne couvre qu'un taux de panne supérieur à 0,2 % pour 1000 heures de fonctionnement de la durée de vie prévue. Une perte du flux lumineux jusqu'à 0,6 % pour 1000 heures de fonctionnement est normale et ne constitue pas un motif de réclamation.
- En cas de remplacement des modules LED, les caractéristiques de la lumière peuvent varier en raison de l'utilisation technique individuelle des luminaires et des progrès techniques de la technologie LED.
- La durée de vie est atteinte si les produits sont utilisés conformément aux spécifications techniques, aux informations produit et aux instructions pour l'installation.
- Cette garantie est valable pour toutes les livraisons réalisées le 15 décembre 2014.
- Cette garantie est nulle si des changements sont apportés aux luminaires et des modifications ou réparations sont faites au module LED, sans autorisation écrite préalable de Nordeon.
- Cette garantie n'est pas applicable si des modifications techniques sont faites sans le consentement écrit de Nordeon.
- Nordeon n'est pas responsable des conditions de l'alimentation en énergie, y compris les pics à court terme définis en dehors des limites spécifiées du produit ou des limites requises par les normes en vigueur en matière de prestation de services (par ex., EN 50160).

### Garantie de performance

Nordeon réparera les pièces défectueuses, créditera le client pour les composants défectueux ou remplacera le produit si ce dernier est défaillant en vertu des conditions de garantie mentionnées précédemment. Si les produits affectés ne peuvent être remplacés, par exemple, s'ils ne sont plus produits, Nordeon se réserve le droit de rembourser le prix d'achat ou de remettre un produit comparable (qui peut être légèrement différent en termes de conception et caractéristiques) à titre de remplacement. Les coûts supplémentaires (par ex., le démontage, le transport des pièces ou luminaires défectueux, le recyclage, la fixation, le temps de trajet, des outils pour le levage et les échafaudages) ou les autres coûts résultant d'une panne de l'installation ou les coûts relatifs aux dommages indirects sont exclus de cette garantie.

Nordeon honorera cette garantie aussi longtemps que la période de garantie correspondant à la première livraison du produit n'est pas échue. Nordeon deviendra propriétaire de tous les produits ou composants rendus à Nordeon en vertu de cette garantie.

### Droit de réclamation

La garantie en vertu des conditions et des performances qui précèdent peut être réclamée par toute personne propriétaire des luminaires LED et les documents de vente rattachés, si les produits sont installés en Europe.

La demande de garantie doit être enregistrée par écrit immédiatement après observation d'un défaut, auprès de Nordeon France. Nordeon se réserve le droit de vérifier la validité de la revendication de garantie en vertu des conditions de la garantie.

Cette garantie ne sera pas limitée aux droits contractuels ou légaux d'un acheteur, qui peuvent être exercés contre son fournisseur ou un constructeur.

Cette garantie couvre uniquement les produits vendus en Europe. D'autres conditions peuvent s'appliquer dans d'autres pays ou régions.

Un acheteur a automatiquement droit à la « garantie » mentionnée ci-dessus. Sur demande, après l'évaluation des conditions spécifiques, une « garantie prolongée » ou une « garantie sur mesure pour le projet sur mesure » peut être convenue.

Les articles (produits achetés vendus sous une marque étrangère) sont exclus de cette garantie.